

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2021

STATION T – Salle de réunion

Date de la convocation : 9 décembre 2021 à 9H

Transmis en Sous-Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **18**

Présents : **15**

Excusé avec procuration : /

Absents : **3**

Votants : **15**

**SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF –
TARIFICATION À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022.**

Secrétaire de la séance : Mme Valérie GUIDAL.

Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. BEVILLE, MORICEAU, DESSEVRES, DORET, Mmes BABIN, ARDRIT, LANDRY, MM. RAMBAULT, CHARRE, Mme GARREAU et M. BRUNET - Conseillers délégués : Mme GUIDAL, MM. DUGAS et ROCHARD.

Excusés avec procuration : /

Absents : M. CHAUVEAU, Mmes GELEE et MAHIET-LUCAS.

BC.2021-12-17-A02 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – TARIFICATION À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif propose la réalisation de contrôles des systèmes lors de la vente de logements à la demande des vendeurs. La dernière grille tarifaire fixant le tarif de ce contrôle a été fixée par délibération en date du 9 janvier 2018. Afin d'harmoniser les tarifs des contrôles vente entre l'assainissement collectif et non collectif, il convient de modifier cette grille tarifaire.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 25 novembre 2021,

Il est proposé de faire évoluer le tarif de la prestation de contrôles ventes d'immeubles de 134,03 € HT à ce jour aux tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- 160,00 € HT, soit 176,00 € TTC pour un contrôle réalisé dans un délai supérieur à 7 jours ouvrés.
- 250,00 € HT, soit 275,00 € TTC pour un contrôle réalisé dans un délai inférieur à 7 jours ouvrés sur demande de l'utilisateur.

Ainsi, la grille des tarifs de l'ANC sera modifiée telle que ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Prestations	Tarif HT	Taux TVA	Tarif TTC
Redevance Assainissement Non Collectif / Contrôle périodique (8 ans)	134,03 €	10,00%	147,43 €
Contrôle ventes d'immeubles – délais > 7 jours ouvrés	160,00 €	10,00%	176,00 €
Contrôle ventes d'immeubles – délais ≤ 7 jours ouvrés	250,00 €	10,00%	275,00 €
Contrôle de conception	76,50 €	10,00%	84,15 €
Contrôle de bonne exécution	153,00 €	10,00%	168,30 €
Frais de gestion du dossier de subventions	50,00 €	20,00%	60,00 €

Considérant que les prestations à caractère fiscal n'évoluent pas, il est proposé au Bureau Communautaire dans le cadre de ses délégations d'attribution :

- d'adopter les tarifications telles que présentées ci-dessus,
- de préciser que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2022,

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20211217-BC211217-A02-DE
Date de télétransmission : 05/01/2022
Date de réception préfecture : 05/01/2022

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré, en l'Hôtel des Communes du Thouarsais, le 17 décembre 2021.

**Le Président,
Bernard PAINÉAU**